



Devenir référent handicap de son entreprise

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, toute entreprise employant au moins 250 salariés doit désigner un référent handicap. Agissant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le référent handicap est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » au sein de l'entreprise (article L.5213-6-1 du Code du travail).

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier le rôle et les missions du référent handicap
- Maîtriser l'environnement du handicap au travail
- Mener les entretiens avec un salarié en situation de handicap
- Accompagner un salarié en situation de handicap dans son parcours au sein de l'entreprise
- Travailler avec les différents acteurs : services de prévention et santé au travail, Cap emploi, Ressources Humaines...

Public

- Référents Handicap, personnes devant désigner les référent handicap, directeurs et responsables des ressources humaines, médecins du travail, membres de la CSSCT
- Maximum de 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

- > Le rôle et les missions du référent handicap
- > L'environnement du handicap en milieu professionnel
- > La reconnaissance des situations de handicap et le développement des moyens de compensation
- > L'intégration et l'accompagnement de la carrière
- > La méthodologie du maintien dans l'emploi
- > Les entretiens avec la personne en situation de handicap
- > La rédaction de son plan d'actions annuel

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

En intra : définis en fonction de vos besoins

En inter : Besançon
29 et 30/06/2026

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

En intra : 2 100 € net de taxes par groupe

En inter : 390 € net de taxes par personne

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Études de cas, exercices pratiques, échanges

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Prévenir la désinsertion professionnelle et engager une dynamique de maintien dans l'emploi (🔗 p. 14)
- Approche du handicap intellectuel (🔗 p. 9)
- Découvrir les TND (🔗 p. 8)
- Découvrir le handicap psychique (🔗 p. 11)